

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0120 Séance du Conseil : 18 MAI 2026
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE ROCHEUSE (COPIL OBSROC)	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 mai 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Michelle MARCHAL, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés

Patrice AYBAR donne pouvoir à Michelle MARCHAL, Christian RAMOS donne pouvoir à Yvette PERIOT, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY.

Étaient absents/excusés :

Olivier BATLLE, Guy LLOBET.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jean ASTIÉ

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260518-DL2026-0120-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Le 16 Décembre 2024, le conseil communautaire de la CC ACVI adoptait la création d'un Comité de pilotage de territoire spécifique à la côte rocheuse, ainsi que la création de l'Observatoire littoral de la Côte rocheuse (ObsROC). (DL2024-0291)

La prise de compétence GEMAPI en 2019 par la CC ACVI sur l'ITEM 5 « Défense contre la Mer » impose la mise en place d'une Stratégie Locale de gestion intégrée du trait de Côte (SLGITC) pilotée par un COPIL de territoire dédié.

Ce Copil a pour objectif de rédiger cette SLGITC en s'appuyant sur les données, les indicateurs, les suivis, études ou expertises réalisées dans le cadre de l'ObsROC répondant aux interrogations du COPIL.

Ce Copil définit une trajectoire de territoire résilient, l'élaboration de scénarios d'adaptation et in fine un plan d'action à court terme (2030) moyen terme (2050) et long terme (2100) pour s'adapter à la vulnérabilité du territoire à l'érosion et à la submersion marine dans un contexte de réchauffement climatique.

Le COPIL a été conçu pour permettre la présence de :

- Un élu référent CC ACVI porteur de la SLGITC (le président de la CC ACVI) à défaut d'un élu référent au littoral.
- Un élu référent par commune de la Côte rocheuse.

Et les financeurs (Etat, Région, etc)

Aussi il convient de mettre à jour la constitution de ce COPIL suite aux nouvelles élections municipales.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne les élus suivants membres du Comité de Pilotage de l'Observatoire de la Côte Rocheuse :

- Grégory MARTY pour la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,
- Julie SANZ pour la commune d'Argelès-sur-Mer,
- Guy LLOBET pour la commune de Collioure,
- Jean ASTIÉ pour la commune de Port-Vendres,
- Aurélie MAILLOLS pour la commune de Banyuls-sur-Mer,
- Christian GRAU pour la commune de Cerbère.

Dit que la présente délibération sera notifiée au Réseau National de l'Observatoire du Trait de Côte (RNOTC).

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Jean ASTIÉ



Fait à Argelès-sur-Mer, le 20/05/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Grégory MARTY



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***